

*Le six mars deux mil dix-huit à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Rai, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 27 février 2018 par Monsieur Michel MAROT, le maire.*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MM.MAROT DEMONCHEAUX MMES LEBRETON RENOU MM. ROUAULT de COLIGNY DESFRESNES MME FONTAINE M.PETIT MME CORBIN M. FAUQUET MME SÉGOUIN MM. THOMPSON-COON LE JEAN MME COSTIL M. TOUCHEBOEUF

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

*Elisabeth JOSSET qui donne pouvoir à Alain ROUAULT de COLIGNY*

*Corinne HILLION qui donne pouvoir à Sylvie RENOU*

*Christine DUPONT qui donne pouvoir à Odile SEGOUIN*

**ABSENT :** Simon LETELLIER

*Secrétaire de séance : Sylvie RENOU*

**Monsieur le Maire propose de rajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :**

- **Bilan de compétences.**
- **Convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'éclairage public-« Corru »**
- **Convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux-« Corru »**
- **Convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communication électroniques d'Orange établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité-« Corru »-**

**Le Conseil Municipal donne son accord .**

#### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU 06 FÉVRIER 2018**

- *Le compte rendu de séance du Conseil Municipal ci-dessus mentionné, transmis à l'ensemble des membres ne soulevant aucune objection, est adopté à l'unanimité dans la forme et rédaction proposées et il est ainsi procédé à sa signature.*

#### **VOTE DES SUBVENTIONS -ANNÉE 2018-**

*Sylvie RENOU, Maire-adjoint, présente les propositions de subventions 2018 :*

*Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité :*

- *pour le versement des subventions ci-dessous présentées :*

*L'Amicale Laïque 5 000 €*

*Club Bouliste Railois 1 500 €*

*JC Rai 400 €*

*L'Hameçon Rislois 600 €*

*PCMD 900 €*

*Sommes à inscrire à l'article 6574 du budget primitif 2018*

*Le Conseil Municipal donne son accord 17 pour et 1 abstention pour le versement des subventions ci-dessous présentées*

*:*

*- Basket Club Pays de la Risle 1 500 €*

*- Tonic Fitness 1 500 €*

*- UV Rai Aube 4 000 €*

*Sommes à inscrire à l'article 6574 du budget primitif 2018.*

#### **PRISE EN CHARGE DE 3 BAFA -ANNÉE 2018-**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse la Collectivité s'est engagée à prendre en charge pour l'année 2018 le coût de 3 BAFA (pension complète).*

*Le montant annuel approximatif est de 952 € x3 = 2 856 €*

*Monsieur le Maire propose d'inscrire une somme de 3 000 € au budget primitif 2018.*

*Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour inscrire au budget primitif 2018 la somme de 3 000 € pour la formation BAFA.*

#### **CONTRAT GAZ -EGLISE-**

*Monsieur Alain ROUAULT de COLIGNY, Maire-Adjoint, présente le contrat professionnel de fourniture de gaz propane en citerne et prestations d'entretien concernant l'église :*

*- Tarification : barème applicable pour le propane : VIPRO,*

*- Durée du contrat 5 ans*

*Une remise commerciale exceptionnelle de 100 € HT va s'appliquer une seule fois, et est déduite de la première facture sur le montant total facturé, peu importe la quantité de gaz livré et une remise commerciale de 400 € HT.*

*Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour le contrat ci-dessus mentionné et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

#### **TRAVAUX TRIBUNES-**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tribunes du terrain de football deviennent dangereuses et qu'il est nécessaire de les remettre en état.*

Présentation du devis de remise en état d'un montant de 16 032.06 € TTC.

Et présentation d'un autre devis de réhabilitation de la tribune d'un montant de 45 784.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose de faire uniquement la remise en état des tribunes.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord à l'unanimité pour retenir le devis de remise en état d'un montant TTC de 16 032.06 €, somme à inscrire en fonctionnement

**BILAN DE COMPÉTENCES** –

Monsieur le Maire présente le devis du bilan de compétences pour un agent communal, d'un montant de 1 680 € par le biais du GRETA à l'Aigle.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord à l'unanimité pour prendre en charge le devis ci-dessus mentionné.

**CONVENTION INDIVIDUELLE DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC** -« Corru »

Monsieur le Maire présente la convention ci-dessus mentionnée, pour les travaux de génie civil de télécommunication, d'effacement des réseaux électriques et pour la prestation CSPS.

Récapitulatif du génie civil télécom et de la maîtrise d'œuvre : 33 611.91 € TTC.

Récapitulatif de la prestation CSPS : 742.10 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord à l'unanimité sur la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer, sommes à inscrire au budget primitif 2018.

**CONVENTION INDIVIDUELLE DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC** -« Corru »

Monsieur le Maire présente la convention ci-dessus mentionnée :

La convention individuelle est établie en complément de la convention cadre de transfert de compétence signée le 12 décembre 2015.

Il s'agit de procéder au génie civil, à la fourniture et à la pose de luminaires d'éclairage public sur la Commune de Rai, quartier « Corru » tranche 1 et 3.

- Génie éclairage public : 15 977.10 € TTC
- Hors sol éclairage public : 56 961.82 € TTC
- Maîtrise d'œuvre : 3 798.90 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord à l'unanimité sur la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer, sommes à inscrire au budget primitif 2018.

**CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUES D'ORANGE ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RÉSEAUX PUBLICS AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ**-« Corru »-

Monsieur le Maire présente la convention ci-dessus mentionnée qui a pour objet d'organiser les relations entre la Commune de RAI et ORANGE pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Présentation du devis :

- Etude, ingénierie, matériel et travaux de câblage, reste dû par la collectivité : 1 576.44 €

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, somme à inscrire au Budget primitif 2018.

**INFORMATIONS DIVERSES :**

- la fibre optique terminée fin 2019.
- Retrait d'un emploi sur l'école primaire Edouard Manceau.

**TOUR DE TABLE –**

-Des quads circulent très rapidement dans le chemin au « Bois Normand ».

-Demande de possibilité de repeindre le logo « handicap » sur l'emplacement face aux commerces.